

COLLEGE PRIVE BILINGUE LAROUSSE BP. 11700 TEL. (+237) 677 35 71 04 / 699 64 24 98					
ANNEE SCOLAIRE	SEQUENCE N° 4	EPREUVE	CLASSE	DUREE	COEF
2022-2023		PCQ	4èm Année ESCOM	2h	
EXAMINATEUR : EWODJA KEDE Patrick Lopert			DATE : 27/2023	EF	

Définir : (4Pts)

Pièce de caisse ;quittance ; billet à ordre ; traite ; ordre de virement ; avis de débit ; avis de crédit ; endossement.

EXCERCICE 1 :(10Pts)

En fin du mois de Mai 2014, les Ets Tchao et fils, installés à Bafoussam, BP 4015 Bafoussam, Tél : 343 34 13 03, compte BICEC n° 06835213970-77, RC n° 857695, doivent livrer des serviettes à leurs clients parmi lesquels la Maternité St Paul Nylon ; BP : 112 Douala, Tél 344 25 67 80, compte BICEC n° 04845203975-70, code guichet 5203, RC : 5275680, conformément au bon de commande ci-dessus :

MATERNITE ST PAUL B.P. : 112 Nylon Douala Ets Tchao et Fils BP 4015 BAFOUSSAM Commande N°010 Le 28 mai 2014					
Réf	Désignations	Unité	Quantité	Prix unitaire	Montants
	Serviette « adulte »	½ douzaine	200		
	Serviette « bébé » :	dizaine	600		
Reçu le 31/05/2014 Etablir facture Correspondante ce jour					

Conditions de ventes

- Le prix moyen de vente sur le marché est de :
- Serviette « adulte » : 1850 F / l'unité
- Serviette « bébé » : 950 F / l'unité
- Remise : 2% et 5%
- Port à la charge du client

TVA : 19.25%

Conditions de règlement

- Escompte : 1% si règlement dans 8 jours qui suivent
- Ou traite : 35 jours, date de facturation

Le 02 juin 2014, la facture V-115 est payée par chèque n°145632 payable à l'Agence de Bonanjo, Douala.

Travail à faire :

1. Présenter la facture V-115
2. Etablir le chèque n°145632
3. Passer les écritures relatives à toutes ces opérations.

EXERCICE 2 :

(6Pts)

Au cours du mois de juin 2012, la SARL SOCAF a enregistré, entre autres, les événements suivants (TVA au taux de 19,25%) :

03/06 : Vente de marchandises au client Goma pour 5 840 000 F HT ; la facture n°354/11 est accompagné d'une lettre de change à échéance du 31 août.

• 09/06 : Goma retourne à la SOCAF la lettre de change acceptée.

15/06 : Remise à la BICEC de la lettre de change pour escompte

19/06 : Réception du bordereau d'escompte établi par BICEC.

05/09 : La BICEC avise la SOCAF de la bonne fin de la lettre de change tirée sur GOMA.

Les conditions d'escompte pratiquées par la BICEC sont les suivantes :

- Taux d'escompte : 10% ; deux jours de banque ; commissions fixées par effet 8 200 F CFA HT ;
- Les calculs se pratiquent sur la base d'une année commerciale de 360 jours.

Travail à faire : Enregistrer au journal de la Sarl SOCAF les écritures comptables

ANNEXE

PIECE DE CAISSE	N°11
Recettes : -	
Dépenses : 248 300 F	
Object : Règlement au transporteur pour la facture V-155 adressé à la Maternité St Paul Nylon.	
Date : 30/05	